

COMITE DE RIVIERE DU BASSIN VERSANT DE L'HUVEAUNE 13 février 2014



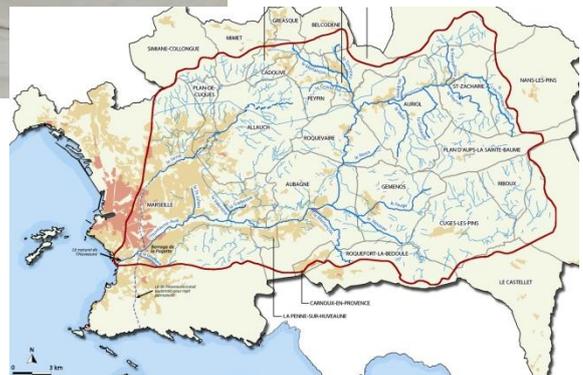
Le jeudi 13 février 2014, le premier Comité de Rivière du bassin versant de l'Huveaune s'est tenu à Aubagne en présence, entre autres, des représentants de l'Etat, de l'Agence de l'Eau, des collectivités locales, du monde associatif et d'acteurs socio-économiques. Une rencontre qui a réuni plus de 80 personnes et a permis d'approuver les grandes orientations de l'Avant-Projet de Contrat de Rivière. Près de 85% du territoire du bassin versant était représenté par des maires ou leurs représentants.

Après une phase de mobilisation puis de concertation des acteurs et l'élaboration d'un diagnostic de territoire, cette rencontre a permis d'approuver l'Avant-Projet de contrat de rivière. Ce dossier sera présenté lors du Comité d'Agrément du 27 mai 2014 à Lyon.

Le Contrat de Rivière s'articulera autour de 5 enjeux majeurs :

- Reconquérir la qualité des eaux en maîtrisant les pollutions urbaines, industrielles, agricoles...
- Restaurer la fonctionnalité des cours d'eau (lit, berges, biodiversité...)
- Gérer durablement la ressource en eau (irrigation, eau potable...)
- Réduire le risque inondation et gérer les eaux pluviales
- Développer le lien social entre cours d'eau et populations

L'obtention de l'agrément pour l'Avant-Projet permettra de construire le plan d'actions définitif.



Plus d'informations : www.syndicat-huveaune.fr

Au préalable au comité, ses membres ont été destinataires :

- de l'ordre du jour,
- du document d'Avant-Projet (version non définitive), téléchargeable à partir du lien suivant : <http://www.syndicat-huveaune.fr/avp/>
- d'une [fiche « Comité de Rivière – mode d'emploi »](#) 

Compte-rendu

9h15-9h45 Accueil café, offert par la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aubagne et de l'Etoile



9h45 Propos d'accueil

- **M. Gérard RAMPAL, adjoint au Maire d'Aubagne**

Monsieur RAMPAL accueille l'ensemble des participants et excuse M. le Maire de ne pouvoir être présent pour ce premier comité. Il explique que la ville d'Aubagne est très attachée à l'Huveaune, qui la traverse de sa plaine agricole jusqu'à son centre-ville. Il lui tient à cœur de la valoriser, comme cela a été fait dans le quartier des Défensions.

Il rappelle qu'il y a 51 ans, Aubagne a été l'une des 3 villes fondatrices du Syndicat Intercommunal de l'Huveaune, avec Marseille et La Penne-sur-Huveaune. Bien consciente que les enjeux de l'eau vont au-delà des berges de l'Huveaune et des frontières communales, la Ville d'Aubagne s'est engagée dans cette démarche de Contrat de Rivière qui doit rassembler l'ensemble des acteurs du bassin versant. Pour la Ville d'Aubagne, accueillir le premier Comité de Rivière est un grand honneur.

En tant qu'adjoint au Maire d'Aubagne mais également en tant que président du Syndicat Mixte du SCoT du Pays d'Aubagne et de l'Etoile, M. RAMPAL évoque sa volonté de déployer dans les politiques d'aménagement du territoire, les ambitions fortes qui ont été fixées par le SCoT, approuvé fin 2013 sur le volet « eau », tout en souhaitant que ce qui se met en place autour du Contrat de Rivière puisse y contribuer.

- **Mme Magali GIOVANNANGELI, présidente de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aubagne et de l'Etoile.**

Mme GIOVANNANGELI souligne l'intérêt des acteurs à travailler sur la mise en place du Contrat de Rivière, compte tenu du nombre et de la diversité des membres présents. Elle insiste sur l'importance de la coopération de ces différents acteurs.

Elle rappelle que les problématiques majeures concernent les inondations mais aussi la qualité des eaux. La question de la ressource en eau et de son utilisation adaptée sont également particulièrement importantes sur le territoire et un travail doit être mené à ce sujet.

Enfin, la dimension culturelle et artistique étant étroitement liée à l'Huveaune., Mme GIOVANNANGELI remercie Claude CARBONNELL pour son exposition qui agrémente la salle, présentant de très belles vues de l'Huveaune, de sa source à la mer.

Elle remercie enfin l'équipe technique du SIBVH pour leur travail et leur implication sur ce projet de coopération.



10h00 Introduction et ouverture du premier Comité de Rivière

- **M. Jean-Claude Alexis, président du SIBVH**

M. ALEXIS remercie M. RAMPAL et Mme GIOVANNANGELI pour leurs propos préalables. Il remercie également l'ensemble des participants pour leur présence. Cette rencontre rassemble une diversité d'acteurs de ce territoire : partenaires institutionnels, collectivités, associations, acteurs économiques, riverains et usagers, tous membres désignés par les préfets de Région et du Var. Certains sont présents pour la première fois, d'autres participent étroitement à la démarche depuis son démarrage.

En tant que président de la structure porteuse de la démarche institutionnelle de Contrat de Rivière, M. ALEXIS précise qu'il est très heureux de la tournure prise en ce début 2014. Il ne revient pas en détail sur le chemin parcouru en un peu plus d'un an, mais précise que le bassin versant méritait avant tout un diagnostic complet. C'est donc un gros travail de recherche de connaissances qui a d'abord été mené, avec la participation de tous les partenaires cités précédemment. Ce travail, ponctué de rencontres avec les acteurs du territoire et des réunions publiques de concertation du mois de septembre, a permis d'aboutir à une formalisation partagée des enjeux liés à l'eau sur le bassin versant et des objectifs à atteindre.

M. ALEXIS explique que les bases sont ainsi posées en vue d'agir, même s'il est conscient que tout reste encore à développer. Beaucoup de partenariats doivent pouvoir prendre forme, des actions doivent être engagées maintenant que l'on sait plus précisément où et comment agir.

Avant de conclure, M. ALEXIS fait part d'une actualité importante : le SIH est devenu SIBVH au 01/01/14. L'année 2013, celle des 50 ans du SIH aura donc bel et bien été un tournant. Dans ce cadre, le SIBVH a bien identifié les actions pour lesquelles il allait être maître d'ouvrage. La commune de Plan-d'Aups est la première commune à rejoindre le syndicat en tant qu'adhérent, le SIBVH lui souhaite la bienvenue.

Conformément à l'arrêté préfectoral de constitution du Comité de Rivière, M. ALEXIS a désigné Carmen HEUMANN en tant que présidente du Comité. En tant que vice-présidente du SIBVH, Mme HEUMANN est très investie dans ce projet depuis bien longtemps et M. ALEXIS la remercie pour son implication.

- **Mme Carmen HEUMANN, présidente du Comité de Rivière**

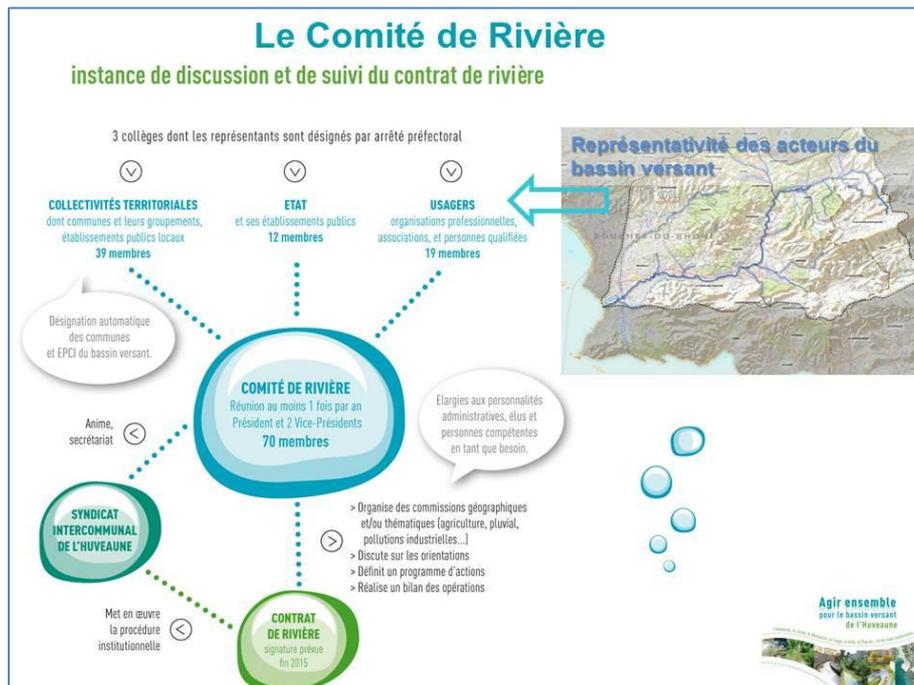
Mme HEUMANN a l'honneur d'ouvrir et d'animer la première séance du Comité de Rivière du bassin versant de l'Huveaune. Elle rappelle que l'on parle bien du bassin versant car il s'agit de l'échelle pertinente lorsque l'on parle d'enjeux liés à l'eau.

Elle explique les grands principes de fonctionnement d'un Comité de Rivière *[sur la base de la diapo en page suivante]*.

Il s'agit de l'assemblée représentant les acteurs de l'eau, instance de discussion et de suivi de la mise en œuvre du contrat. L'arrêté préfectoral a désigné 70 membres, répartis en 3 collèges, représentatifs du bassin versant. Le comité se réunit au moins 1 fois par an.

Le travail de co-construction du contrat s'appuiera sur des commissions thématiques pour travailler en concertation sur les actions à arrêter.

Mme HEUMANN conclut par le fait que ce comité doit ressembler au territoire, à savoir l'ensemble du bassin versant. Chaque acteur trouvera sa place dans ce dispositif. C'est aux acteurs de le faire vivre !



10h15 Propos préalables

Avant une présentation des grandes lignes de l'Avant-Projet, la présidente du Comité de Rivière, Mme HEUMANN, laisse la parole à quelques-uns des partenaires institutionnels de la démarche, dont les référents techniques sont tous membres du Comité Technique de suivi.

- **M. Denis BARTHELEMY, Conseiller Général des Bouches-du-Rhône**, représentant du Conseil Général des Bouches-Du-Rhône

M. Barthelemy rappelle que le Conseil Général est historiquement un partenaire privilégié du syndicat, en participant à l'élaboration de ce Contrat de Rivière, comme il le fait pour de nombreux projets similaires (Contrats de Rivière des bassins versants de l'Arc et de la Touloubre notamment), mais également en finançant des études, comme le diagnostic réalisé sur l'état qualitatif de la nappe de l'Huveaune par le BRGM, et en soutenant les associations du bassin versant.



- **M. Pierre SEMERIVA, vice-président de la communauté urbaine Marseille Provence Métropole**, en charge du Contrat de Baie et délégué au Développement Durable, Plan Climat, Maîtrise de l'Energie, HQE

M. SEMERIVA évoque sa collaboration avec le SIBVH dans le cadre de l'élaboration du Contrat de Baie, dont le comité se réunira après les élections municipales. Cette démarche est étroitement liée à la réalisation du Contrat de Rivière du bassin versant de l'Huveaune. En effet, ces deux contrats sont liés par des objectifs communs, dont trois semblent particulièrement importants aux yeux de M. SEMERIVA, à savoir la valorisation de la trame bleue constituée par l'Huveaune et ses affluents, la

prise en compte du risque inondation (avec une articulation avec un futur PAPI¹), ainsi que la réduction de la pollution des plages du Prado par temps de pluie (en lien avec l'application de la directive européenne concernant les eaux de baignade). Il conclut donc sur l'importance d'un travail en commun des acteurs de ces deux contrats.

- **M. Jean-Baptiste SAVIN**, responsable du service Environnement de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM) des Bouches-du-Rhône

M. SAVIN rappelle à son tour que la DDTM est l'un des partenaires fondamentaux de la démarche, en collaboration avec de nombreux institutionnels tels que l'ONEMA, l'Agence de l'Eau, l'Agence Régionale de Santé ainsi que les services de la préfecture entre autres, qui sont autant de structures assurant la coordination entre les acteurs du contrat.

Il se réjouit de l'émergence d'un tel projet ainsi que de l'efficacité de sa mise en œuvre et rappelle que les actions à mener concernant la gestion du risque inondation devront s'articuler avec le PAPI.

10h30 Présentation du contenu de l'Avant-Projet

La Présidente du Comité de Rivière rappelle que l'Avant-Projet a été co-construit. Elle précise que le SIBVH s'est entouré de prestataires spécialisés pour l'assister dans cette phase. Elle salue le groupement Cereg territoires - Agence Génopé, représenté respectivement par Patrick BUQUET et Gaëlle LE BLOA, ainsi que le bureau d'étude Safège, représenté par Sabine HOUGUNENC et Lucie BIZZOZERO.

Elle laisse la parole à Estelle FLEURY, responsable au SIBVH de la mise en place du Contrat de Rivière depuis octobre 2012.



¹ PAPI : Plan d'Actions de Prévention des Inondations. Ce type d'outil, lancé en 2002, a pour objet de promouvoir une gestion intégrée des risques d'inondation en vue de réduire leurs conséquences dommageables sur la santé humaine, les biens, les activités économiques et l'environnement. Outil de contractualisation entre l'État et les collectivités, le dispositif PAPI permet la mise en œuvre d'une politique globale, pensée à l'échelle du bassin de risque.



- La démarche concerne aussi bien l'Huveaune que ses affluents, pérennes ou non, ainsi que les eaux souterraines, qui vont au-delà des limites du bassin versant.
- Le périmètre retenu est celui qui est défini dans le SDAGE, Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux, opposable aux documents de planification (SCoT, PLU etc.).

QU'EST-CE QU'UN CONTRAT DE RIVIERE ?

➤ **Programme volontaire d'interventions multithématiques, outil pour répondre aux obligations réglementaires et aux enjeux locaux**

- ☺ Dispositif d'aides spécifiques sur les actions du programme
- ☺ Facilitateur de projets
- ☺ Porteurs de projets spécifiques

➤ **Engagement contractuel sur 5 à 7 ans entre :**

- Collectivités locales
- Etat
- Agence de l'Eau
- Porteurs de projets

sensibiliser ensemble préserver améliorer agir

- L'outil Contrat de Rivière permet une mise en cohérence et une déclinaison avec les démarches et politiques locales (SCoT, Charte Agricole du Pays d'Aubagne, PLU etc.), pas de contradiction ou de redondance, mais des aides à la mise en application des préconisations sur le volet « eau ».
- Il s'agit d'un dispositif souple.
- Il permettra la réalisation d'un programme d'actions complet et cohérent sur le bassin versant, permettant l'attribution d'aides financières spécifiques.
- La participation à la co-construction du Contrat de Rivière n'implique pas l'obligation d'adhérer au SIBVH. Chaque action est menée par un porteur de projet individuel.

Du diagnostic à l'AVANT-PROJET

La première étude de synthèse à l'échelle du bassin versant

- Historique des faits marquants du territoire
- Synthèse des données et projets / identification de lacunes
- Rencontre et participation des acteurs du territoire
- Diagnostic thématique

Une concertation adaptée à la démarche

- Rencontres thématiques de partage du Diagnostic
- Formalisation partagée des enjeux et objectifs

Autour de 5 enjeux, un dossier d'Avant-Projet

- qui répond aux attentes réglementaires
- qui répond au programme de mesure du SDAGE
- qui propose des actions locales compatibles avec les orientations du SDAGE

Tous documents disponibles sur <http://www.syndicat-huveaune.fr>

sensibiliser ensemble préserver améliorer agir

- Conformément à la procédure institutionnelle suivie et en lien avec les spécificités locales et souhaits des acteurs du territoire, un travail participatif conséquent a été réalisé, du Diagnostic à l'Avant-Projet.
- Le bassin versant de l'Huveaune n'avait jamais fait l'objet d'une étude complète multithématique.

Présentation des enjeux et objectifs

Agir ensemble
pour le bassin versant
de l'Huveaune

Une articulation avec:

- Le Contrat de Baie de la métropole marseillaise
- Les SCoT
- Les chartes
- Les dispositifs contractuels et réglementaires
- ...



- Les enjeux et objectifs ont été formalisés en concertation, à partir du SDAGE, des réglementations sectorielles, des priorités locales manifestées etc.
- Un certain nombre de démarches s'articulent avec le Contrat de Rivière.
- Le périmètre du Contrat de Baie de la métropole marseillaise est présenté.

sensibiliser ensemble préserver améliorer agir

Enjeu E

Gestion locale concertée et valorisation du bassin versant

Agir ensemble
pour le bassin versant
de l'Huveaune

Instaurer une **gestion concertée et durable** du bassin versant, en favorisant la **transversalité** entre les acteurs et projets du territoire, autour de la politique de l'eau et des milieux



Développer la **réappropriation de l'Huveaune et de ses affluents** par les riverains et les acteurs locaux pour réhabiliter le **lien social** entre cours d'eau et populations



sensibiliser ensemble préserver améliorer agir

L'enjeu E est d'abord présenté car il est transversal et souvent négligé.

Il se décline en 3 objectifs :

- Animer et piloter le Contrat de Rivière.
- Valoriser les milieux aquatiques et développer leurs fonctions sociales et récréatives.
- Informer, sensibiliser, éduquer, former les différentes communautés d'acteurs.

Enjeu E

Gestion locale concertée et valorisation du bassin versant

Agir ensemble
pour le bassin versant
de l'Huveaune

Accompagnement des acteurs



Information, sensibilisation, éducation, formation



• Pour rappel, l'outil **Contrat de Rivière n'est pas une fin en soi**, il s'agit surtout de mettre en place une gestion concertée sur le bassin versant « orphelin » et pourtant confronté à des enjeux importants et une forte demande. Les cours d'eau constituent un lien social pour les populations.

• La coopération est à développer, impliquant transversalité, **animation territoriale impulsée par le SIBVH** et à relayer par tous les acteurs.

• En pratique, il s'agit d'**accompagner les collectivités** sur leurs projets et problématiques en lien avec le volet hydraulique et la qualité des milieux, la déclinaison des SCoT, d'aider à l'émergence de projets de valorisation (exemple du moulin de la Peyronne).

• Transversalité de cet enjeu : chaque action « technique » devra avoir son volet accompagnement pour être efficace.

• Importance de la valorisation des milieux pour l'atteinte d'une bonne qualité.

• Actions des associations pour l'éducation, la pêche, les loisirs : elles sont à intégrer à la démarche, et l'évolution de « l'offre » devra être accompagnée.

• En 2014, une stratégie globale de sensibilisation, d'information (etc.) des riverains, des entreprises, des usagers, et des autres communautés d'acteurs sera engagée.

• Les actions découlant de la stratégie concerneront également l'animation du territoire.

Enjeu A Qualité des eaux



Reconquérir la qualité des milieux aquatiques en agissant sur la **réduction et le contrôle des pollutions urbaines** (domestiques et espaces publics, essentiellement par temps de pluie) et des **pollutions à caractères industriel et agricole**



sensibiliser ensemble préserver améliorer agir

L'enjeu A est celui qui a un lien direct avec les enjeux du milieu récepteur : les plages du Prado et la Calanque de Cortiou (photos dans diapo ci-contre)

Il se décline en 5 objectifs :

- Améliorer les connaissances de l'état des milieux et des sources de contamination.
- Lutter contre les pollutions domestiques notamment en temps de pluie.
- Réduire les apports de substances dangereuses aux rivières et à la mer.
- Limiter les apports de contaminants par lessivage des surfaces imperméabilisées aux cours d'eau et sur le littoral.
- Diminuer les apports en nitrates et pesticides.

Enjeu A Qualité des eaux



➤ Pollution domestique par temps de pluie



sensibiliser ensemble préserver améliorer agir

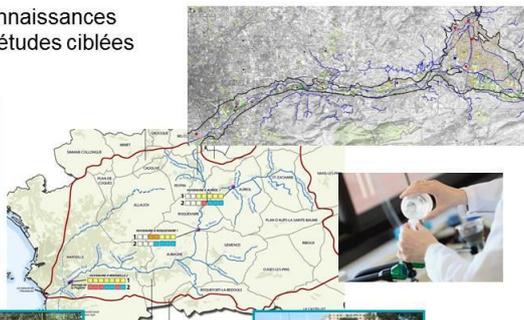
Concernant le volet assainissement :

- Un projet de Contrat d'Agglomération sur le territoire de Marseille a été approuvé le 13/12/13 par Marseille Provence Métropole. Il s'agit d'un programme d'études et de travaux visant à améliorer le fonctionnement du système d'assainissement par temps de pluie.
- Station d'épuration de St Zacharie-Auriol : un projet d'extension et de traitement sera réalisé en 2014. Un programme d'études et de travaux est également en cours de réalisation par la CAPAE. Des études complémentaires devant compléter le programme de travaux sont également prévues.

Enjeu A Qualité des eaux



- Améliorer les connaissances
- Réseau global / études ciblées



sensibiliser ensemble préserver améliorer agir

Le volet « étude » en vue de l'amélioration des connaissances sera important. Parmi les actions à réaliser :

- La mise en place d'un réseau de suivi pérenne, devant intégrer les paramètres surveillés par d'autres structures, compléter le réseau institutionnel en place et permettant de mieux évaluer les sources de pollution et de les quantifier. Il sera étendu aux affluents.
- La prise en compte de la pollution industrielle passée (pollution des sols notamment).
- ...

Enjeu A Qualité des eaux



➤ Volet pluvial



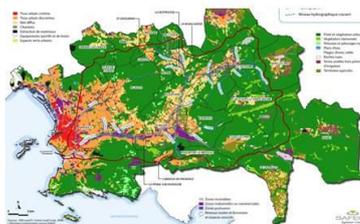
sensibiliser ensemble préserver améliorer agir

- Le volet qualitatif des schémas directeurs de gestion des eaux pluviales concerne toutes les collectivités, ainsi que la pollution issue du ruissellement (l'Huveaune est déclassée chimiquement à cause des pollutions de type HAP (routière)).
- Le lien est à faire avec l'entretien des ouvrages hydrauliques : coordination entre collectivités et gestionnaires d'axes de transport.

Enjeu A Qualité des eaux



- Améliorer les connaissances
- Accompagner les pratiques
- Réduire les apports polluants



sensibiliser ensemble préserver améliorer agir

En lien avec l'occupation du sol, seront engagées :

- Des actions relatives aux activités agricoles (nitrates, phosphates, pesticides - usages espaces verts).
 - Des actions en lien avec les activités des entreprises : pollution « classique » et substances dangereuses rejetées dans les milieux mais aussi dans les réseaux d'assainissement et d'eaux pluviales.
- Il s'agira de réaliser des diagnostics puis des travaux ainsi que d'accompagner les pratiques.

Enjeu B

Qualité des milieux naturels aquatiques



Restaurer les **fonctionnalités écologiques** des cours d'eau tant en termes de **qualité physique** (état du lit et des berges, **continuité écologique**) que de **quantité d'eau** disponible pour la vie aquatique



sensibiliser ensemble préserver améliorer agir

L'enjeu B concerne les milieux aquatiques et se décline en 4 objectifs :

- Améliorer les connaissances de l'état des dégradations géomorphologiques des cours d'eau et élaborer une stratégie de restauration à l'échelle du bassin versant.
- Préserver les berges, la ripisylve et la biodiversité et restaurer les fonctionnalités écologiques des milieux naturels.
- Restaurer la continuité écologique et assurer un débit réservé dans l'Huveaune et ses principaux affluents.
- Mettre en place une stratégie de gestion des macrodéchets.

Il s'agit de développer la compétence initiale du SIBVH, en vue de contribuer à l'atteinte du bon état écologique des milieux demandé par la DCE (Directive Cadre sur l'Eau) : d'une étude DIG (diagnostic/ programme de travaux) jusqu'à un schéma directeur cours d'eau intégrant la continuité écologique, la restauration des habitats (berges, ripisylve...)

DIG : Déclaration d'Intérêt Général. La DIG est une procédure instituée par la loi sur l'eau de 1992 qui permet à un maître d'ouvrage d'entreprendre l'étude, l'exécution et l'exploitation de tous travaux, ouvrages et installations présentant un caractère d'intérêt général ou d'urgence, visant l'aménagement et la gestion de l'eau. Cette procédure permet, sur un cours d'eau non domanial, d'intervenir en lieu et place du riverain défaillant.

Enjeu B

Qualité des milieux naturels aquatiques



➤ Aménagements



➤ Macrodéchets

- La qualité des milieux est liée également aux débits des cours d'eau et donc aux prélèvements et pratiques des riverains, aux projets sur les berges des collectivités et particuliers, au plan d'actions des pêcheurs et de l'ONEMA, avec la qualité des eaux, les inondations, les aménagements, la valorisation etc.
- La stabilisation des berges par la végétation est très importante.
- Des partenariats sont à mettre en place pour mieux gérer les aménagements qui incluent des linéaires de berges.
- Une vraie réflexion sur les macrodéchets est à engager, en faisant le lien avec qualité des eaux, communication, inondation etc.

Enjeu C

Etat des ressources en eau



Gérer durablement la ressource en eau en adéquation avec les besoins du territoire et en lien avec la fonctionnalité des cours d'eau



L'enjeu C, relatif à la ressource en eau se décline en 2 objectifs :

- Améliorer et diffuser les connaissances sur les ressources et les besoins en eau.
- Mettre en place des actions permettant d'économiser les ressources en eau .

Cet enjeu est lié à divers volets : le débit des cours d'eau, le fonctionnement du réseau karstique etc.

Initialement, cet enjeu n'avait pas été identifié par le SDAGE pour le bassin versant de l'Huveaune. Néanmoins, le travail effectué en 2013 a permis de le mettre en lumière. Il prend en compte :

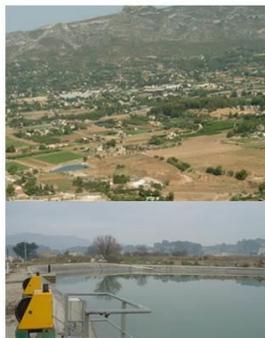
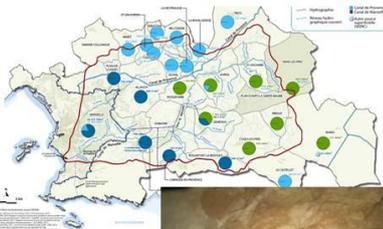
- La dépendance au système Durance-Verdon, les changements climatiques en cours, les ressources de la Sainte Baume définies comme stratégiques par le SDAGE ainsi que les travaux en cours (projet Karsteau etc.).
- Énormément de prélèvements sont non connus, le territoire est très sensible à la sécheresse.
- Il est nécessaire de mieux connaître le bilan prélèvements/besoins : eaux de surface, nappe alluviale et eaux souterraines sont concernées.
- Il s'agira donc de pouvoir développer les connaissances actuelles en vue de répondre aux objectifs définis, en lien avec la charte régionale de l'eau etc. Les différents acteurs concernés se réuniront rapidement en 2014, en vue de constituer le contenu technique des actions à proposer dans le Contrat de Rivière.
- Action ASAMIA (Association Syndicale Autorisée de Modernisation des Irrigations d'Aubagne) : les travaux prévus permettront d'économiser 100% de l'eau consommée et de la restituer dans le Fauge.

Enjeu C

Etat des ressources en eau



Gérer durablement la ressource en eau en adéquation avec les besoins du territoire et en lien avec la fonctionnalité des cours d'eau



sensibiliser ensemble préserver améliorer agir

Enjeu D
Gestion quantitative du ruissellement et des inondations

Construire une **stratégie globale** de réduction du risque inondation, en lien avec une **gestion concertée des eaux pluviales**, cohérente avec les politiques d'**urbanisation** et favorisant le rôle des zones naturelles et agricoles du territoire



➤ Directive Inondation




sensibiliser ensemble préserver améliorer agir

L'enjeu D concerne les inondations. C'est le dernier enjeu évoqué dans cette présentation, mais pourtant très en lien avec les réalités « terrain » des collectivités. Le Contrat de Rivière ne traite classiquement pas de ce volet, néanmoins il devra amorcer l'engagement dans un outil dédié, permettant de répondre aux enjeux locaux. Cet enjeu se décline en 2 objectifs :

- Améliorer les connaissances et mettre en œuvre une politique de gestion des eaux de ruissellement à l'échelle du bassin versant.
- Privilégier le préventif au curatif.

En pratique :

- Solidarité amont-aval nécessaire.
- Accompagnement sur projets ponctuels.
- Création d'un poste chargé de mission PAPI (Plan d'Actions de Prévention des Inondations) au SIBVH.
- Articulation avec la cartographie des zones inondables sur le BV de l'Huveaune, en cours de finalisation par la DDTM 13.

11h Echanges avec les membres du Comité de Rivière

Après la présentation des grandes lignes de l'Avant-Projet, la parole est laissée aux membres du Comité de Rivière afin qu'ils puissent formuler leurs questions et faire part de leurs impressions.

• M. Maurice REY, élu à la ville de Marseille et conseiller syndical au SIBVH

M. REY évoque qu'il travaille et participe au développement du syndicat de l'Huveaune depuis longue date. Il rend à ce titre hommage à Jean TARDITO, président du SIH jusqu'en 2008, aux côtés de qui il a apprécié apprendre.

Il rappelle que l'Huveaune a toujours bénéficié d'un statut particulier comme en témoigne son surnom « la ravageuse » attribué par les Romains à l'époque. Il rappelle qu'au 19^{ème} siècle, l'Huveaune a été l'une des forces du développement de la vallée, et qu'au 20^{ème} siècle, le dos lui a été tourné.

C'est suite à ce propos qu'il souligne l'efficacité des actions menées par le syndicat en matière d'aménagement et de lutte contre les inondations, particulièrement après l'intensité des précipitations de ces dernières semaines. Maurice REY rappelle enfin l'importance des associations et du savoir-faire qu'elles apportent au territoire.

• M. François FIORE, président du Conseil de Développement de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aubagne et de l'Etoile

M. FIORE tient tout d'abord à rappeler que le Conseil de Développement a travaillé sur l'émergence de ce Contrat de Rivière et a réalisé une étude sur le bassin versant de l'Huveaune, qui a été utilisée et citée dans la réalisation du Diagnostic. Il informe également le comité qu'un document relatif à l'eau potable a été réalisé par le Conseil de Développement et qu'il est téléchargeable sur son site internet. Il tient enfin à préciser qu'il sera présent aux côtés du SIBVH, tout en regrettant d'avoir été oublié en 2013 lors des événements et réunions de concertation du Contrat de Rivière, auxquels n'a jamais reçu d'invitation.

Suite à cette intervention, la présidente du Comité de Rivière assure que le Conseil de Développement n'a pas été oublié et a bien été destinataire des invitations aux réunions de concertation comme l'ensemble des communautés d'acteurs du bassin versant. Des membres du Conseil de Développement étaient d'ailleurs présents lors de ces rencontres.

- **Mme Erica TAUBE, représentante de l'association Hunamar :**

Mme TAUBE indique que l'association Hunamar est honorée d'avoir été associée à l'élaboration de ce Contrat de Rivière.

Elle se questionne quant à ce qu'il adviendra des actions portées par les associations sur le bassin versant, comme par exemple le nettoyage annuel de l'Huveaune réalisé par Hunamar. Celle-ci se demande si le Contrat de Rivière « prendra la main » sur les actions du territoire.

La présidente du Comité de Rivière affirme que les associations garderont la maîtrise d'ouvrage des projets qu'elles ont l'habitude de mener, même si coopération et complémentarité entre associations et syndicat seront nécessaires. Un système d'appel à projets pourrait être mis en place. Le rôle du SIBVH sera d'orienter les projets des associations en fonction des aides allouées.



- **M. Sébastien CONAN, de la fédération des Bouches-du-Rhône pour la pêche et la protection du milieu aquatique**

Même s'il est heureux que le projet aboutisse et que les problématiques liées à la continuité et à la morphologie des cours d'eau soient prises en compte, M. CONAN regrette que le rétablissement d'un débit réservé entre le barrage de la Pugette et la mer soit repoussé dans le temps.

M. SEMERIVA (MPM) a souhaité répondre à cette question, évoquant le fait que les eaux arrivant à la Pugette se devaient d'être de bonne qualité afin d'éviter la pollution des plages de Marseille. Ainsi, la nécessité de travailler à l'amélioration de la qualité des eaux est donc responsable, à son grand regret, du retard de cette action inscrite au Contrat de Rivière.

M. Jean-Claude ALEXIS (SIBVH) ajoute également que de son côté le SIH a toujours milité pour la conservation d'un débit réservé sur cette portion de l'Huveaune depuis l'élaboration de la DUP². Il souhaite que cette action soit mise en place mais s'interroge aujourd'hui, compte-tenu de la qualité actuelle de l'Huveaune, sur le moment et la manière de le faire.

- **M. Claude CARBONNELL, porte-parole du Collectif Associations Huveaune**

Après avoir rappelé le rôle du collectif dans l'émergence du Contrat de Rivière et toute la place qu'il souhaite occuper dans son développement futur, M. CARBONNELL fait part de sa satisfaction de voir ce projet se réaliser, et salue le dynamisme des acteurs qui ont participé à son élaboration. Il se réjouit des bonnes relations entre le collectif et le SIBVH.

Il souligne également le fait que dans le but d'assurer leur bon fonctionnement et de concrétiser leurs engagements, les associations ont besoin d'être aidées en termes financier et matériel.

² DUP : Déclaration d'Utilité publique, qui autorise le détournement de l'Huveaune sans débit réservé au niveau du barrage de la Pugette, vers la calanque de Cortiou.

Suite à cela, Carmen HEUMANN rappelle que dans le cadre de la gestion concertée, le rôle du SIBVH sera, entre autres, d'assister les associations pour les orienter vers des financements en fonction des critères d'éligibilité, ainsi que des partenariats.

Suite à ce débat, les partenaires institutionnels ont été amenés à donner leur avis quant à l'Avant-Projet.



• **M. Pierre BARRET, représentant de l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse :**

Il souligne l'importance de la coopération de l'ensemble des acteurs de ce projet, et salue l'envergure du travail qui a été réalisé, à la fois sur le plan technique mais également en termes d'organisation (réalisation de réunions de concertation et de Comités Techniques entre autres).

En tant que représentant, il s'engage à ce que l'Agence de l'eau soit présente aux côtés du SIBVH pour l'élaboration du Contrat de Rivière et rappelle les aspects essentiels du projet, qui devront être mis en avant lors du Comité d'Agrément le 27 mai prochain (compatibilité avec le SDAGE, gouvernance du Contrat de Rivière, proposition d'un programme réaliste). Il précise que l'Agence de l'eau se positionnera rapidement concernant les aspects financiers.

• **Mme Anna MORISSET, représentante du Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur**

Mme MORISSET, chargée de mission au Service Eau et Milieux Aquatiques, excuse tout d'abord Mme Elsa DI MEO, conseillère régionale à l'eau et aux risques naturels, élue désignée par le président VAUZELLE pour le représenter, de ne pouvoir être présente.

Elle rappelle que la Région mène une politique de soutien dans le domaine de l'eau et des milieux aquatiques en faveur notamment des structures de gestion, telles que le SIBVH. Elle fait part de son optimisme quant à ce projet permettant de mettre en relation tous les documents d'aménagement du territoire.

Elle rappelle que dans la Région, trente-deux Contrats de Rivières sont en place ou en cours d'élaboration. Présente aux Comités Techniques depuis la phase d'émergence, Mme MORISSET a pu apprécier la qualité du travail effectué par ses membres.

Elle précise que la Région émet un avis favorable sur l'Avant-Projet, de par les méthodes utilisées, reposant sur la concertation des différents acteurs, et de par les objectifs que le Contrat de Rivière s'est fixé, rejoignant les objectifs établis par le SOURCE (schéma d'orientations pour une utilisation

raisonnée et solidaire de la ressource en eau). Elle précise les priorités stratégiques du SOURCE pour le bassin versant de l'Huveaune :

- Sensibiliser élus et citoyens à la dépendance de l'alimentation en eau au système Durance-Verdon.
- Diversifier l'alimentation en eau par le développement de ressources souterraines alternatives (massifs calcaires de Ste Baume etc.) et assurer la protection de ces dernières.
- Développer une politique ambitieuse de maîtrise de la demande en eau potable, notamment auprès des acteurs collectifs et économiques.
- Reconquérir la qualité des ressources en eau superficielles et souterraines, et des milieux associés, par l'amélioration des infrastructures d'assainissement et la lutte contre les pollutions diffuses et ponctuelles, domestiques et urbaines.
- Faire émerger une/des procédure(s) de gestion concertée sur le bassin.

Mme MORISSET invite les membres présents à participer aux ateliers de présentation de la Charte Régionale de l'Eau, qui est la déclinaison du SOURCE : le 19 à Villeneuve (04), le 20 à Brignoles (83) et le 28 février à Saint-Etienne-du-Grès (13).

Pour conclure, Mme MORISSET signale l'importance de la phase suivante de la démarche (projet définitif), qui nécessitera une affirmation des maîtres d'ouvrages pour les actions les plus ambitieuses.

• **M. Jean-Baptiste SAVIN de la DDTM des Bouches-du-Rhône, au nom de la MISEN**

M. SAVIN annonce que la MISEN (mission interservices de l'eau et de la nature, regroupant l'ensemble des services et établissements publics de l'Etat : DDT, DREAL, ONEMA, ONF, Agence de l'eau, Préfecture entre autres) se positionne de manière favorable à ce projet, très attendu depuis plusieurs années.

Faisant ressortir le grand nombre de connaissances qu'il reste encore à acquérir, M. SAVIN souligne que le Diagnostic réalisé conjointement par le SIBVH et ses partenaires est très complet. Il permet donc l'élaboration d'un Avant-Projet ambitieux, avec la mise en place d'actions allant au-delà du programme de mesures du SDAGE (schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux). Il souligne la place importante qu'occupe le volet « qualité des eaux » au sein du programme d'actions du Contrat de Rivière puisque vingt-deux actions sur quarante-huit lui sont consacrées.

Il indique que le travail a été mené avec une large concertation et une animation soutenue et dynamique. Il encourage les différents acteurs pour continuer le travail avec le même dynamisme. Il rappelle l'importance de l'articulation avec le Contrat de Baie de Marseille.

⇒ **L'avis de la MISEN sur l'Avant-Projet est annexé au présent compte-rendu.**

11h40 Accord pour la présentation de l'Avant-Projet au Comité d'Agrément le 27 mai 2014

Mme HEUMMAN précise que l'obtention de l'agrément pour l'Avant-Projet constituera le « feu vert » pour engager l'opérationnalité, affiner et monter les projets correspondant aux pistes d'actions proposées à l'Avant-Projet du contrat.

L'objectif est d'entrer dans la phase opérationnelle rapidement. Pour ceci, le Comité de Rivière sera décliné en commissions thématiques et/ou géographiques.

- Il s'agira de commissions pérennes ou ponctuelles en fonction des thématiques.
- Les objectifs pour chaque commission seront à établir précisément de façon à être efficace.
- Elles seront constituées d'élus, de techniciens et élargies au-delà des membres du Comité de Rivière.
- Une consultation sera lancée prochainement par le SIBVH (les candidatures n'ont pas été prises ce jour). Le SIBVH sera l'animateur de certaines de ces commissions.

- Propositions de thèmes de commissions : déchets, ressources en eau, agriculture, entreprises et pollutions des milieux, eau et aménagement, rivières, éducation à l'environnement et valorisation des milieux...



Vers le projet définitif de contrat de rivière

OF 8 de SIBVH 884 Gérer le risque inondation en tenant compte du fonctionnement naturel des cours d'eau

25 Études préalables à la mise en oeuvre d'un système de prévision des crues

OF 15 de SIBVH 884 Lettre contre les pollutions

Travaux d'assainissement pluvial sur la zone de Plan de Campagne

Travaux	2011	2012	2013	2014	Total
Travaux 1	10 000 €	15 000 €	20 000 €	25 000 €	70 000 €
Travaux 2	100 000 €	150 000 €	200 000 €	250 000 €	700 000 €
Total	110 000 €	165 000 €	220 000 €	275 000 €	760 000 €

Signature du contrat en 2015

sensibiliser ense améliorer l'air

11h50 Clôture du Comité de Rivière

Mme HEUMANN annonce qu'à la suite de ce comité, l'Avant-Projet du Contrat de Rivière sera finalisé conformément à la procédure institutionnelle, et adressé au Comité de Bassin (Lyon), en vue de sa présentation lors de la séance du 27 mai 2014 du Comité d'Agrément à Lyon.

Mme HEUMANN annonce également que le prochain Comité de Rivière se réunira d'ici fin juin 2014.

Elle remercie tous les participants pour la richesse des échanges et invite chacun à les poursuivre autour d'un verre. L'apéritif est offert par la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aubagne et de l'Etoile.

Sont annexés au présent compte-rendu :

- **L'avis de la MISEN sur le document d'Avant-Projet**
- **La liste des présents**

Le SIBVH se tient à disposition de l'ensemble des participants pour répondre à toute question complémentaire.

Le document d'AVP définitif envoyé le 06/03/14 au Comité d'Agrément est téléchargeable à partir du lien suivant :

http://www.syndicat-huveaune.fr/avp_comite_dagrement_270514/

La presse parle du Comité de Rivière, au lien suivant : <http://www.syndicat-huveaune.fr/wp-content/uploads/2014/03/Presse-Comit%C3%A9-Rivi%C3%A8re.pdf>

- Article La Provence du 16 février 2014
- Article La Marseillaise du 15 février 2014
- Article l'AJJ (journal de la Ville d'Aubagne) du 28 février 2014

Crédits photo : Marc Munari, Agence Génopé, SIBVH



**AVIS DE LA MISSION
INTERSERVICE DE L'EAU ET
DE LA NATURE DES
BOUCHES-DU-RHONE**



PRÉFET DES BOUCHES-DU-RHÔNE

Direction départementale
des Territoires et de la Mer

Service de l'Environnement

Marseille, le **13 FEV. 2014**

Le Directeur

à

Madame la Présidente du Comité de Rivière
SIBVH
ZI les Paluds -932 avenue de la Fleuride
13 400 AUBAGNE

Références : *hh*

Affaire suivie par : Sarah JUNG

Tél. : 04 91 28 40 17

Courriel : sarah.jung@bouches-du-rhone.gouv.fr

**Objet : avis MISEN sur l'avant projet du Contrat de Rivière du bassin versant
de l'Huveaune**

Lors de sa réunion du 30 janvier 2014, la MISEN des Bouches-du-Rhône a examiné l'avant projet (AVP) du Contrat de Rivière du bassin versant de l'Huveaune, soumis au Comité de Rivière pour accord avant présentation en Comité d'Agrément du bassin Rhône Méditerranée le 27 mai 2014.

Compte tenu du calendrier très contraint que s'est fixé le Syndicat Intercommunal de l'Huveaune (SIH) pour parvenir à présenter l'AVP à la commission d'agrément de mai, la version de l'AVP soumise à la MISEN constituait une version non encore finalisée du document, quoique bien avancée. De plus, le délai de réponse pour les services consultés a été particulièrement court. Cependant, les services de l'Etat ayant été étroitement associés à la démarche dès sa phase d'émergence, la MISEN a été en mesure d'émettre un avis sur le document proposé.

Les membres de la MISEN seront à nouveau consultés sur l'avant projet final, après dépôt au comité d'agrément dans le cadre de la rédaction du rapport d'analyse et du projet de délibération.

Le Contrat de Rivière du Bassin Versant de l'Huveaune est porté par le Syndicat Intercommunal du bassin versant de l'Huveaune (SIBVH). Le SIH, Syndicat Intercommunal de l'Huveaune, engagé depuis 2011 en tant que structure porteuse du contrat, a fait évoluer ses statuts en actant l'extension de son périmètre d'intervention et de ses compétences. Depuis le 1er janvier 2014, le SIH a donc fait place au SIBVH et devient un EPAGE (Établissement Public d'Aménagement et de Gestion des Eaux). Le périmètre du Contrat de Rivière englobe les 27 communes du bassin versant hydrographique de l'Huveaune situées dans les départements des Bouches-du-Rhône et du Var. Il couvre neuf masses d'eau superficielles, cinq masses d'eau souterraines référencées dans le SDAGE et il se trouve à l'interface avec le Contrat de Baie de la métropole marseillaise en cours d'élaboration.

Sur ce territoire contrasté, rural et naturel à l'amont, fortement urbanisé à l'aval avec les pôles

urbains d'Aubagne et de Marseille, les enjeux de préservation des milieux aquatiques sur le bassin versant de l'Huveaune sont prégnants et variés. Plus d'un million d'habitants vivent sur le bassin versant, faisant de la vallée de l'Huveaune un axe favorable à l'implantation d'activités et de voies de communications. Soumis à des pressions multiples, l'Huveaune et ses affluents présentent un état écologique moyen à médiocre selon les masses d'eau, avec un report calendaire pour l'atteinte du bon état fixé par la Directive Cadre sur l'Eau. Le Contrat de Rivière en cours d'élaboration, le premier pour ce fleuve côtier, représente une opportunité forte, particulièrement attendue par les services de l'Etat.

La construction du contrat de rivière du bassin versant de l'Huveaune s'est faite dans le cadre d'une large concertation, avec une animation soutenue et dynamique de la structure porteuse. L'ensemble des acteurs du territoire (services de l'Etat, partenaires techniques, collectivités, élus, associations, ...) ont été mobilisés et tenus informés des avancées du projet via des comités techniques, des entretiens, ou des ateliers thématiques. Le fruit de cet important travail est un diagnostic complet du territoire, le premier réalisé à ce jour sur le bassin versant, et un avant-projet de contrat de rivière ambitieux, couvrant l'ensemble des enjeux identifiés.

Assez classiquement pour un contrat de milieux, cinq enjeux ont été ciblés : qualité des eaux, qualités de milieux naturels aquatiques, état des ressources en eau, gestion quantitative du ruissellement et des inondations, gestion locale concertée et valorisation du bassin versant. Le programme d'actions proposé pour répondre aux objectifs associés vise l'exhaustivité et semble donc particulièrement ambitieux. Il permet de répondre aux exigences du SDAGE et du Programme de Mesures actuels en allant même au-delà pour certaines thématiques du fait des nouvelles connaissances acquises depuis, dans cette démarche de contrat de rivière. On notera que le volet qualité des eaux y est particulièrement développé avec 22 actions sur les 48 proposées, ce qui est cohérent au vu du diagnostic réalisé. Compte tenu de l'absence d'un réseau de suivi pérenne et du manque de données à l'échelle du bassin versant, le nombre important d'études figurant dans le programme d'actions semble tout à fait justifié. Les actions proposées dans l'avant projet seront précisées lors des commissions thématiques, et pour certaines d'entre elles des porteurs devront être identifiés. Il conviendra alors probablement de prioriser les actions à faire émerger.

Il est à souligner la bonne articulation du Contrat de Rivière avec les autres démarches du territoire et plus particulièrement le Contrat de Baie de la Métropole Marseillaise et le Contrat d'Agglomération pour l'Assainissement de la CUMPM. Cet effort sera à poursuivre tout au long de la démarche ; en effet l'atteinte des objectifs de bon état écologique de la DCE pour l'Huveaune et les masses d'eau littorales de la rade de Marseille ainsi que des objectifs sanitaires de la Directive Eaux de Baignade pour les plages marseillaises ne pourra se faire sans une synergie entre ces trois démarches.

La MISEN émet donc un avis favorable à l'avant-projet de Contrat de Rivière du bassin versant de l'Huveaune.

**La Directrice Départementale Adjointe
des Territoires et de la Mer**



Anne-Cécile COTILLON

Copie : AE délégation Marseille
DREAL PACA – SBEP
ONEMA

**Liste des présents
au Comité de
Rivière du 13
février 2014**

**COLLEGE DES
REPRESENTANTS DES
COLLECTIVITES
TERRITORIALES, DE LEURS
GROUPEMENTS ET DES
ETABLISSEMENTS
PUBLICS LOCAUX**

STRUCTURE	Présents	
CONSEIL REGIONAL PROVENCE ALPES COTE D'AZUR	Anna MORISSET	
CONSEIL GENERAL DES BOUCHES-DU-RHONE	Denis BARTHELEMY, conseiller général	Matthieu ROSSI
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU PAYS D'AUBAGNE ET DE L'ETOILE	Magali GIOVANANGELI, présidente	Gilbert BERNARDI
COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE	Pierre SEMERIVA, vice-président	Zohra DJELLALI
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU PAYS D'AIX	Sylvette LEANDRI	
SYNDICAT DE PREFIGURATION DU PARC NATUREL REGIONAL DE LA SAINTE BAUME	Thierry Darmuzey	
SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU BASSIN VERSANT DE L'HUVEAUNE	Jean-Claude ALEXIS, président	Georges CHOLEY
	Estelle FLEURY	Roxane ROY
SYNDICAT MIXTE (...) DU SCOT DU PAYS D'AUBAGNE ET DE L'ETOILE ET DE GREASQUE	Gérard RAMPAL, président	
ALLAUCH	M. MATTEI	
AUBAGNE	Carmen HEUMANN, présidente du Comité de Rivière, vice-présidente du SIBVH	Jacques ATHIAS, conseiller syndical SIBVH
	Gérard RAMPAL, adjoint au Maire	Philippe PILLAT
	Marie MICHAUD	
AURIOL	Patrick AUZIE	
CADOLIVE	Antoine BUONOMANO, conseiller municipal	
CARNOUX EN PROVENCE	Sandra SERVIERE	
CUGES LES PINS	Joël QUINARD, conseiller municipal	
GEMENOS	Nicolas SCHNEIDER	Christiane NOEL
LA BOUILLADISSE	André JULLIEN, Maire	
LA DESTROUSSE	Michel LAN, Maire	
LA PENNE/HUVEAUNE	Bernard NEGRETTI, conseiller syndical SIBVH	
MARSEILLE	Maurice REY, conseiller syndical SIBVH	Gabriel BERRON
	Françoise GAUNET, adjointe au Maire	Jean-François LAVILLONNIERE
PEYPIN	Pierre BAISSE, conseiller municipal	
ROQUEVAIRE	Christian OLLIVIER, conseiller syndical SIBVH	Monique RAVEL, conseiller syndical SIBVH
ST-ZACHARIE	Claude FABRE, conseiller syndical SIBVH	Jacques SOMA, conseiller syndical SIBVH
	Patrick MIMARE	Daniel MORFIN
SIGNES	Joseph FABRIS, conseiller municipal	

COLLEGE DES REPRESENTANTS DES USAGERS, DES ORGANISATIONS PROFESSIONNALLES, DES ASSOCIATIONS ET DES PERSONNES QUALIFIEES	CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE MARSEILLE PROVENCE	Isabelle CHAMPEIX	
	CHAMBRE D'AGRICULTURE DES BOUCHES-DU-RHONE	Senes DELESTRODE, élu	Claude BAURY
	STRUCTURES HYDRAULIQUES (FDSH13)	Julie LEBEAU	
	CENTRE D'ETUDES TECHNIQUES ET AGRICOLES DU PAYS D'AUBAGNE ET DE L'ETOILE	Olivier POURTAL, élu	Nathalie FERREIRA
	UNIVERSITE AIX-MARSEILLE	Bruno ARFIB	
	FEDERATION PECHE 13	Sébastien CONAN	
	FEDERATION PECHE 83	Louis FONTICELLI, président	
	MIGRATEURS RHONE MEDITERRANNEE	Mathieu GEOREON	Isabelle LEBEL
	CONFEDERATION GENERALE DES CIQ DE MARSEILLE ET DES COMMUNES ENVIRONNANTES	Patrick TCHARBATCHIAN	M. CASTINO M. LOPEZ
	COLLECTIF ASSOCIATIONS HUVEAUNE	Claude CARBONNELL (CHANTEPIERRE)	Anne-Marie DANIELE (RIVES ET CULTURES)
		Jean-Louis TORREILLES (ECHO-VALLEE 83-13)	MIREILLE DAPON (ECORESEAU)
		Claude VALENTIN (AMIS DU VIEIL AUBAGNE)	Henri TARASCO (AMIS DU VIEIL AUBAGNE)
		Sylviane GRAZZINI (ASPA)	Agnès KAYSER (COLINEO ASSEMENCE)
	HUNAMAR	Cynthia SCHIETTECATTE	Raymond CHAUMONT (et L'ARAPEDE)
		Erica TAUBE	
CONSEIL DE DEVELOPPEMENT DE LA CAPAE	François FIORE, président	Cyril MATHIOT	
ESCOTA	Apollinaire PHRASITHIRATH		
COLLEGE DES REPRESENTANTS L'ETAT ET DE SES ETABLISSEMENTS PUBLICS	PREFECTURE BOUCHES-DU- RHONE	Christine HERBAUT	
	DDTM 13	Jean-Baptiste SAVIN	
	AGENCE DE L'EAU	Pierre BARRET	François ROBERI
	AGENCE REGIONALE DE LA SANTE	Olivier COULON	
	ONEMA	Benoit FARRE	Julien SERRA
	ONF	Stéphane OBSCUR	
	BRGM	Jean-Marie GANDOLFI	Claire ARNAL
AUTRES STRUCTURES PRESENTEES	ASAMIA	Brice DEBLEVID	
	SPL L'EAU DES COLLINES	Béatrice MARTHOS	
	CEREG TERRITOIRES	Patrick BUQUET	
	AGAM	Gweltaz MORIN	
	SAFEGE	Sabine HUGOUNENC	Lucie Bizzozero
	AGENCE GENOPE	Gaëlle LE BLOA	
	CEREG TERRITOIRES	Patrick BUQUET	